

Communiqué de nrassa

La campagne de sécurité routière cycliste avec un nouveau court-métrage

« Priorité à la prudence. Tu ne sais jamais ce qui va arriver ! »

Berne, le 26 mai 2015

La campagne « Priorité à la prudence » thématise de dangereuses situations qui mènent à de graves accidents de vélo. Les dernières statistiques d'accidents montrent qu'une sensibilisation durable de tous les usagers de la route reste nécessaire.

Les chiffres publiés récemment sur les accidents de l'année précédente sont consternants. 890 cyclistes ont été victimes d'un grave accident en 2014 (+13% par comparaison avec 2013), dont 29 avec issue mortelle (+12%). A ces chiffres s'ajoutent 145 accidents graves sur vélos électriques (dont 5 issues fatales). Indépendamment des fluctuations annuelles, l'étude comparative à long terme montre que : le nombre d'accidents avec conséquences graves pour les automobilistes s'est réduit de moitié en dix ans, celui impliquant les cyclistes est en revanche resté presque constant.

Il reste donc beaucoup à faire pour améliorer la sécurité des cyclistes. C'est ici que la campagne « Priorité à la prudence. Tu ne sais jamais ce qui va arriver ! » lancée en 2014 entre en jeu. Elle vise à sensibiliser la population au fait que le non-respect du droit de priorité est la cause la plus fréquente d'accidents graves impliquant des cyclistes. La campagne entame donc sa deuxième année. Spots télévisés, affiches et actions des partenaires de la campagne rappellent aux usagers de la route les dangers aux débouchés et intersections. Ils rendent de plus attentifs que les collisions peuvent être évitées (« Garde l'œil ouvert », « Rends-toi visible », « Respecte les règles de la circulation »).

Les spécialistes du trafic ont la parole

Le nouvel instrument de campagne est un court-métrage dans lequel deux experts en sécurité routière expliquent de quelle manière on peut empêcher les accidents dans des situations de droit à la priorité par un comportement correct. Il s'agit, dans la version française du film, de Jean-Pierre Grandjean (chef de la police de la circulation et de la navigation de la police cantonale de Fribourg) et dans la version allemande, de Franz-Xaver Zemp (chef de la circulation de la police de Lucerne et président de la Communauté de travail prévention routière, en ordre de la CCCS). Le film est distribué par les partenaires de la campagne suivants : PRO VELO Suisse, ATE, Suva, TCS, Votre police, Swiss Cycling et la fondation terzStiftung.

Ensemble pour plus de sécurité

La Suisse comprend près de trois millions de cyclistes. Rien d'étonnant à cela, puisque ce moyen de locomotion est respectueux de l'environnement, sain et souvent le plus efficace dans le trafic de proximité. Le trafic dense requiert toutefois la plus grande attention et c'est ici que la

ATE Association transport et environnement

Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Berne

Tél. 031 328 58 58, IBAN CH48 0900 0000 4900 1651 0

www.ate.ch, ate@ate.ch

campagne « Priorité à la prudence » entre en jeu. Elle veut rendre attentif sur les dangers rencontrés au «Cédez le passage», au «Stop», au feu rouge et en obliquant à gauche. En effet, la plupart des collisions avec cyclistes grièvement blessés se produisent dans ces situations du trafic. Puisque les automobilistes portent la responsabilité des collisions avec conséquences graves pour les cyclistes dans une proportion un peu plus grande que ces derniers (48 contre 42%), la campagne s'adresse aux deux groupes. Seul un comportement correct et un respect mutuel permettront de réduire de façon marquante et durable le nombre d'accidents graves de vélo et de rendre la pratique du deux-roues encore plus attractive.

Le court-métrage, les spots télévisés, le matériel illustré et d'autres informations sur la campagne se trouvent sous <http://vorsicht-vortritt.ch/fr/medias>.

Renseignements complémentaires :

Evi Allemann, Présidente centrale de l'ATE, tél. 079 560 72 94

Jean-François Steiert, Président de PRO VELO Suisse, tél. 079 204 13 30